

## Direction scientifique

**Amane Gogorza**, Maître de conférences de droit privé  
et  
**Wanda Mastor**, Professeur de droit public

Evoquer une autre langue que celle qui est dotée du statut de langue officielle d'un Etat pourrait, a priori, revenir à s'intéresser à un objet secondaire. Comme si les langues régionales, souvent minoritaires, n'appartenaient qu'au patrimoine des groupes nostalgiques des anciens territoires. Or s'intéresser à la question de la multitude des langues sur le territoire d'un même Etat revient à étudier le processus de construction de ce dernier, sa forme, sa politique. Cela revient à mieux saisir la plupart des tensions identitaires, certains peuples revendiquant comme droit premier celui de pouvoir s'exprimer, communiquer, non seulement dans la sphère privée mais aussi publique, dans la langue qu'ils estiment être la leur.

Ce colloque pluridisciplinaire a pour ambition d'étudier les langues régionales dans leur rapport avec l'Etat en Europe. Peuvent-elles considérées comme une identité précédant l'Etat ? Une fois l'Etat construit, comment traite-t-il ces locuteurs spécifiques, qui entendent entretenir une langue qui n'est pas celle que le pouvoir central a choisi d'ériger en langue officielle ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tant la langue régionale est indissociable d'un territoire, l'avenir de ces idiomes ne se situe-t-il pas justement dans le dépassement des frontières ? Autant de questions qui seront abordées lors de ce colloque réunissant des chercheurs venus de tous horizons disciplinaires et géographiques.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

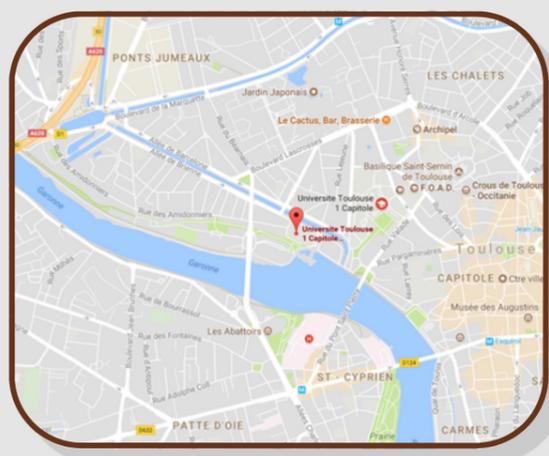
**UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE**

[irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)

Gaëlle LE MERER

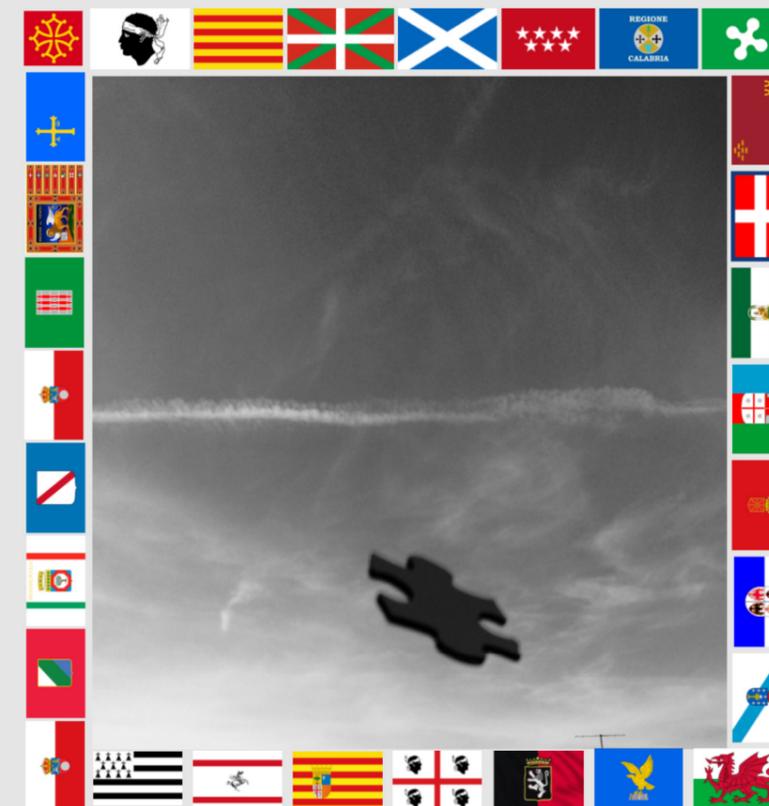
Manufacture des tabacs 21 allée de Brienne 31000 Toulouse France

### PLAN D'ACCÈS UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE



Programme GLM

# LANGUES RÉGIONALES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT EN EUROPE



**7 ET 8 JUIN 2018**

**AMPHI GUY ISAAC**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



Manufacture des Tabacs  
21 allée de Brienne  
31042 Toulouse  
Gaëlle LE MERER  
[irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)

Affiche GLM

## Jeudi 7 juin 2018

**13h30** : Accueil des participants

Propos de bienvenue par **Corinne Mascala**, Présidente de l'Université Toulouse Capitole, **Philippe Nélidoff**, Doyen de la faculté de droit, **Marc Blanquet**, Directeur du Centre d'excellence Jean Monnet

**14h** : Présentation de la problématique par **Amane Gogorza**, Maître de conférences de droit privé et **Wanda Mastor**, Professeur de droit public

### Première séance : « L'avant-Etat » : Les langues régionales à l'état de nature

*Présidence par Michel Martinez  
Directeur du département des langues et civilisations*

**14h30** : « Ce que nous apprend la linguistique : une langue régionale est-elle une " autre " langue ? », par **Christian Lagarde**, Professeur de linguistique et de sociolinguistique à l'université de Perpignan Via Domitia

**15 h** : « L'occitan a l'école : une longue histoire de grignotages " :par **Philippe Martel**, professeur d'histoire à l'université Paul Valéry Montpellier 3

**15h30** : « Langues régionales et/ou minoritaires : une confusion terminologique porteuse de sens ? » par **Jordane Alettaz**, Professeur de droit public à l'université de Montpellier

*Pause 16 heures*

**16h45** : « Langues régionales et identité culturelle : la bataille des mots en Bretagne », par **Jean-Eric Gicquel**, Professeur de droit public à l'Université de Rennes I

**17h 15** : « De l'état de nature à l'Etat constitutionnel : la présence première des langues comme critère de choix de la forme de l'Etat », par **Xavier Arbos Marin**, Professeur de droit constitutionnel à l'université de Barcelone

## Vendredi 8 juin 2018

### Deuxième séance : Les langues régionales « dans » l'Etat : la gestion par les pouvoirs publics de la diversité des langues sur son territoire

*Présidence par Jean-Michel Lattes,  
Maître de conférences de droit privé, Premier adjoint au maire de Toulouse*

**9h** : « Quel statut juridique pour quel type de reconnaissance ? L'exemple de l'Espagne et de l'Italie » par **Hubert Alcaraz**, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour et **Paolo Passaglia**, Professeur de droit comparé à l'université de Pise, coordinateur de la cellule de droit comparé de la Cour constitutionnelle italienne

**9h30** : "Le droit français à l'épreuve des pratiques linguistiques outre-mer" par **Véronique Bertile**, Maître de conférence de droit public à l'université de Bordeaux

**10h** : « Valor e impacto económico de las lenguas minorizadas: el caso del euskera como punto de partida » par **Patxi Baztarrika**, expert en Planification Linguistique, ancien vice-conseiller des politiques au gouvernement du pays basque et ancien Président du réseau européen pour la diversité linguistique

*10h30 Pause*

**11h** : « Langues régionales et revendications indépendantistes en Catalogne », par **Lluís Medir Tejado**, Docteur de l'IEP de Toulouse, Professeur à l'université de Barcelone

**11h30** : Table ronde sur la co-officialité des langues animée par **Olivier Lecucq**, Professeur de droit public à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, avec **Romain Colonna**, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Università di Corsica Pasquale Paoli, **Sophie Weerts**, Professeure associée à l'université de Lausanne –pour la Suisse et la Belgique-, **Bairbre Ní Chiosáin** Maître de conférences en langues et civilisation anglaises et anglo-saxonnes à l'université Toulouse Capitole, **Xabier Arzo**, Professeur de droit administratif à l'université du Pays basque, Letrado au Tribunal constitutionnel espagnol

*Pause déjeuner*

### Troisième séance : La transgression des frontières, avenir des langues régionales ?

*Présidence par Marc Blanquet  
Professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole,  
Directeur du Centre d'excellence Jean Monnet*

**14h** : « Diffusion de la langue et par la langue : l'exemple de la production scientifique », par **Itziar Alkorta**, Professeur de droit civil à l'université du Pays basque et **Alain di Meglio**, Professeur de culture et langue régionale, Università di Corsica Pasquale Paoli

**14h30**: « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires vs la coofficialité : divergences conceptuelles et juridiques » par **Romain Colonna**, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Università di Corsica Pasquale Paoli

**15h** : « Les mésaventures de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par le Parlement français: résistances constitutionnelles ou culturelles? » par **Philippe Blachèr**, Professeur de droit public à l'université Lyon 3 Jean Moulin

**15h 30**: « La communication plurilingue dans le droit de l'UE : égalité d'accès, loyauté, identité », par **Joxerramon Bengoetxea Caballero**, Professeur de philosophie du droit à l'université du Pays basque

*Pause*

**16h30** : Propos conclusifs par **Olivier Dubos**, Professeur de droit public à l'université de Bordeaux